

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°28/2011 du 5 septembre 2011

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89 Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00 Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00 Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr Site internet des services de l'Etat : http://www.yonne.gouv.fr

RAA spécial numéro 28/2011 du 5 septembre 2011 L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°28 du 5 septembre 2011

---00000---

SOMMAIRE

N° d'arrêté Date Objet de l'arrêté Page

PREFECTURE DE L'YONNE

Mission d'appui au pilotage

PREF/MAP/2011/048	05/09/2011	Arrêté	donnant	délégation	de	signature	à	M.	Fabrice	2
		MARQUAND, Directeur de la citoyenneté et des titres								<u> </u>

Mission d'appui au pilotage

ARRETE N°PREF/MAP/2011/048 du 5 Septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Fabrice MARQUAND, Directeur de la citoyenneté et des titres

<u>Article 1er</u> : Délégation est donnée, à M. Fabrice MARQUAND, directeur de la citoyenneté et des titres, pour signer tous les documents administratifs établis par la direction, dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des courriers aux parlementaires) n'impliquant aucune décision particulière ainsi qu'à l'attention des usagers de l'administration ;
- les invitations aux réunions des instances et commissions administratives organisées par la direction de la citoyenneté et des titres ;
- ainsi que les décisions énumérées ci-après :
 - Service de la citoyenneté et des usagers de la route
 - Unité élections, réglementation et permis de conduire

Décisions favorables :

- reçu de dépôt de candidature 1^{er} tour et récépissé définitif de candidature 2^{ème} tour
- agents immobiliers : carte professionnelle, déclaration d'activité, attestation
- agrément des maîtres d'apprentissage
- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser (perte du permis de chasser)
- autorisation de loteries et tombolas
- carte professionnelle de conférencier, guide-interprète, guide-conférencier
- certificat de qualification C4-T2 des artificiers
- explosifs : certificat d'acquisition, récépissé de transport à l'étranger
- funéraire : autorisations de transport de corps ou de cendres, de dérogation au délai de 6 jours, d'inhumation dans un cimetière privé, attestation de conformité des véhicules, des chambres funéraires et crématoriums
- récépissé de vente en liquidation
- récépissé de revendeurs d'objets mobiliers
- récépissé de déclaration des armes des 5 ° et 7° ca tégories
- récépissé de demande de carte professionnelle d'agent privé de sécurité et de demande de formation préalable ou provisoire
- délivrance des permis de conduire
- attestation de reconstitution de points du permis de conduire (imprimé 47)
- attestation d'aptitude physique prévues à l'article R 221-10 du code de la route

Décisions défavorables :

- arrêté de suspension des permis de conduire
- récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (réf. 44)
- arrêté portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule (conducteur dangereux ayant commis une infraction grave)
 - Unité titres et circulation

Décisions favorables :

- laissez-passer pour enfants mineurs, autorisation de sortie et opposition de sortie du territoire
- demande de carte nationale d'identité
- SDF : délivrance des titres de circulation, rattachement à une commune
- autorisation de destruction de véhicules mis en fourrière départementale
- signature des conventions d'habilitation au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- demande de carte professionnelle des conducteurs de taxi ou de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues
- déclaration de changement de véhicule pour les petites remises
 - Service des étrangers et des naturalisations

Décisions favorables :

- récépissé de demande de carte de séjour
- carte de séjour
- titre d'identité républicain
- autorisation provisoire de séiour
- prolongation de visa touristique
- récépissé de demande d'asile

- carte de commerçant étranger
- document de circulation pour étranger mineur
- visa de régularisation (taxe ANAEM)
- titre de voyage
- liste des participants à un voyage scolaire dans l'Union Européenne
- visa DOM TOM
- visa de retour
- récépissé de dépôt de demande de naturalisation
- attestation sur l'honneur de communauté de vie
- déclaration de nationalité française (naturalisation par mariage)
- avis motivés suite au procès-verbal d'assimilation (naturalisation par mariage)
- radiation du fichier des personnes recherchées
- levée de rétention
- demande de prolongation et de prorogation du délai de rétention des étrangers placés en CRA

<u>Article 2</u>: La délégation de signature conférée à M. Fabrice MARQUAND par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service et d'unité dont les noms suivent :

Pour le service de la citoyenneté et des usagers de la route :

- M^{me} Sylvie DELVIGNE, attachée principale, chef du service
- M. Sébastien CASTAN, attaché, adjoint au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route
- M^{me} Isabelle COTTENOT, SACN, chef de l'unité titres et circulation, M^{me} Sabine BAVOIL, SACN, chef de l'unité élections, réglementation et permis de conduire

Sont exclus de la délégation conférée aux deux chefs d'unité les arrêtés de suspension des permis de conduire et les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} DELVIGNE, de M. CASTAN, de M^{me} COTTENOT ou de M^{me} BAVOIL, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par M^{elle} Anne Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service des étrangers et des naturalisations. En cas d'absence ou d'empêchement de Melle BAILLY, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mme Elisabeth DUMONT, attachée, adjointe au chef de service des étrangers et des naturalisations.

Pour le service des étrangers et des naturalisations:

- M^{elle} Anne Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{elle} BAILLY, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par M^{me} Elisabeth DUMONT, attachée, adjointe au chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Melle BAILLY ou de Mme DUMONT, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mme DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route ou en cas d'absence ou d'empêchement par M. CASTAN, adjoint au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route

<u>Article 3</u>: Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité acquisition de la nationalité du service des étrangers et des naturalisations. Délégation de signature est donnée à

- Mme Christine STANLEY, SACN, chef d'unité :
 - pour les récépissés de dépôt de demande de naturalisation
 - pour les convocations aux entretiens
 - pour les entretiens
 - pour les demandes d'enquêtes
 - pour les déclarations de communauté de vie
 - pour les courriers aux usagers
- et en cas d'empêchement de Mme STANLEY, délégation de signature est donnée à Mme Josette PHILIPPON, adjoint administratif :
 - pour les récépissés de dépôt de demande de naturalisation
 - pour les convocations aux entretiens
 - pour les entretiens
 - pour les demandes d'enquêtes
 - pour les déclarations de communauté de vie.

Article 4 : L'arrêté PREF/MAP/2011/034 du 27 juin 2011 est abrogé.

Le Préfet Jean-Paul BONNETAIN